



LETTRE D'INFO N°1

Point de situation sur la crise sanitaire

Vendredi 16 octobre 2020

Le gouvernement a annoncé ce mercredi le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire en France, à partir du samedi 17 octobre, avec couvre-feu pour la région Ile-de-France. Le plan blanc de niveau 2 est de nouveau actif dans les hôpitaux depuis le 8 octobre 2020.

SITUATION SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France observe une augmentation **brutale** de nouveaux cas depuis 15 jours. Tous les indicateurs SAMU, SOS MEDECIN,... convergent en ce sens.

Le **taux d'incidence**, c'est-à-dire le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours, est de 253 en Essonne. La France est à 180, la région Ile-de-France à 302 et la ville de Paris 433.

A Etampes le taux d'incidence est de 155 alors que la semaine dernière il était en dessous de 100. Sur le territoire de l'Etampois Sud-Essonne, le taux d'incidence est de 184.

641 nouveaux cas en moyenne sont à déplorer par jour en Essonne.

Le **Taux de positivité**, c'est-à-dire le nombre de cas positifs sur le nombre de tests réalisés en 7 jours, est aujourd'hui en Essonne de **17,4 %** alors qu'en mai/juin il était entre 1,5 et 2 % ! Le taux de positivité est de 17 % en Ile-de-France (19 % en Seine-Saint-Denis)

Cette dynamique de contamination rattrape également les personnes âgées. On observe une augmentation du nombre cas dans les EHPAD qui demeurent néanmoins moins impactés que le reste de la population. On est passé de 15 EHPAD avec au moins un cas COVID dans ses murs à 23 EHPAD.

2 800 personnes sont à ce jour hospitalisées en Ile-de-France.

53 personnes sont en réanimation en Essonne contre 20 la semaine dernière soit un taux d'occupation des lits à 54 %.

Pour plus de précision, consulter le tableau de l'ARS en pièce-jointe.





COUVRE-FEU ET TRANSPORT

Les sorties et déplacements sont interdits de 21h00 à 06h00 du matin sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive. Des dérogations sont évidemment prévues pour se rendre chez le médecin, la pharmacie de garde ou l'hôpital, pour des raisons professionnelles, pour les déplacements en avion ou train (le billet faisant foi) ainsi que pour se rendre auprès d'un proche dépendant ou pour sortir son animal de compagnie.

Les attestations dérogatoires seront disponibles dès demain, samedi 17 octobre et les contrôles seront assurés par 12 000 policiers et gendarmes répartis sur l'ensemble du territoire. Les attestations pourront se faire en ligne, sur un smartphone et sur papier libre. Elles seront valables une heure en dehors du motif professionnel, ce dernier devra être accompagné d'un justificatif de l'employeur.

100 % des trains sont maintenus à ce jour, notamment pour permettre de répondre aux besoins des dérogations. Enfin, le télétravail, quand le métier le permet, est fortement recommandé avec une jauge minimale de 50% des effectifs.

NOUVELLES CONSIGNES A COMPTER DU SAMEDI 17 OCTOBRE

- Les rassemblements sur la voie publique au-delà de 6 personnes ne sont plus autorisés à l'exception du droit à manifester sous réserve d'une déclaration préalable en préfecture (comme de coutume).
- Groupe de 6 personnes maximum dans les restaurants (au lieu de 10 précédemment) avec mise en place d'un cahier de suivi. Les livraisons de denrées alimentaires à domicile sont autorisées après le couvre-feu.
- Fermeture des salles de sport privées et publiques (gymnase, dojo, piscine, espace clos permettant la pratique sportive..) sauf pour les activités destinées aux mineurs et les sportifs de haut niveau.
- Fermeture totale des bars qui n'ont pas d'activité de restauration en salle. L'usage des comptoirs pour y proposer de la restauration est strictement interdit.
- Annulation des expositions, foires, salons, bourses aux jouets, marchés de Noël, cérémonie des vœux, ... dans les espaces clos. Les stades et les hippodromes demeurent ouverts et limités à 1000 personnes.
- Les spectacles et autres manifestations assises sont autorisées dans les établissements recevant du public (ERP) dans le **STRICT RESPECT** des gestes barrières (port du masque obligatoire et espacement latéral d'un mètre entre les groupes).





- Pour les musées, centres culturels, salles d'exposition, salles municipales où le public est debout et en itinérance : retour d'un nombre limité de personnes présentes simultanément avec obligation de garantir a minima 4 m² par personne et l'obligation d'une personne mobilisée
- Les cérémonies de mariage et d'obsèques sont autorisées dans le respect des gestes barrières
- **A partir du lundi 18 octobre, plus aucun événement privé n'est autorisé dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) hors restaurant (dans la limite indiquée plus haut) et à l'exception des réunions qui se tiennent assises (de type assemblées générales des associations, instances nécessaires à la démocratie locale,...)**

CONSÉQUENCES DIRECTES SUR VOS SERVICES PRÉFÉRÉS DE L'AGGLO

- Fermeture des piscines intercommunales d'Etampes et d'Angerville à 20h30 pour les activités qui peuvent se maintenir c'est-à-dire celles dédiées aux mineurs.
- Réaménagement des horaires des séances de cinéma et des spectacles au théâtre intercommunal et dans nos structures culturelles pour correspondre au couvre-feu
- Annulation du Marché de Noël de l'agglo
- Annulation des vœux aux personnels et aux institutionnels
- Conseils communautaires avancés pour finir les séances à 20h

